

# Portage repas à domicile et aides au transport

## A.P.A. Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'A.P.A. est une allocation permettant une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne âgée résidant en France qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental.

### TÉLÉCHARGER



Formulaire\_de\_demande\_APA.pdf (841 Ko)



Liste\_des\_pieces\_justificatives\_pour\_une\_demande\_d\_APA.pdf (190 Ko)



Presentation\_de\_l\_APA.pdf (2 Mo)



Conditions\_d\_attribution\_de\_l\_APA.pdf (813 Ko)

## Aides au transport

### Abonnement annuel

Les adultes reconnus handicapés avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80% ou bénéficiaires de l'A.A.H. et non assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques peuvent bénéficier du forfait améthyste 4-5. Il s'agit d'un abonnement annuel qui permet de voyager sur les réseaux SNCP et RATP et sur le réseau routier OPTILE des zones 4-5 d'Ile-de-France ainsi que dans toutes les zones (1 à 5) les week-ends et jours fériés.

### TÉLÉCHARGER



Formulaire\_abonnement\_Amethyste\_4-5\_Personnes\_agees\_et\_personnes\_adultes\_handicapees (450 Ko)



liste\_des\_pieces\_demande\_Amethyste\_4-5.pdf (76 Ko)



Formulaire\_abonnement\_Amethyste\_1-5\_Anciens\_combattants\_et\_veuves\_de\_guerre (481 Ko)



Liste\_des\_pieces\_demande\_Amethyste\_1-5.pdf (112 Ko)

## Pam 77

Pam 77 est un service public de transport collectif à la demande destiné aux personnes handicapées.

Le Département prend en charge une partie du coût du trajet pour permettre à un plus grand nombre d'usager d'en bénéficier.

En savoir plus sur : <https://www.pam77.info/>

## Portage de repas à domicile

Le CCAS de la Ville propose de porter les repas aux personnes âgées et/ou dépendantes, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Il s'agit d'un repas complet (entrée, plat, dessert, pain) facturé en fonction du quotient familial entre 2.04 € et 3.41 €.

Pour bénéficier de ce service, vous devez constituer un dossier auprès du CCAS (justificatif de domicile + dernier avis d'imposition sur les revenus) et vous rapprocher du service social de la mairie.

## ALLER PLUS LOIN

> Recensement plan canicule et grand froid



